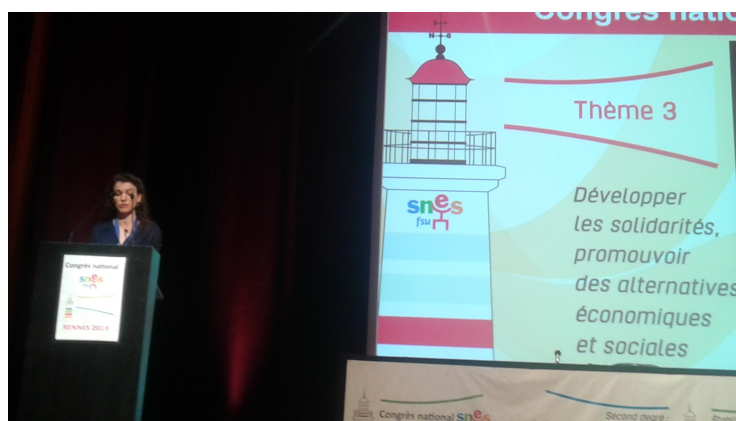


Congrès national SNES-FSU – Rennes 2018
Intervention de la délégation HDF en plénière :
Pour la défense des missions de service public d'éducation à l'étranger !



La plupart des établissements français à l'étranger sont gérés ou conventionnés dans le cadre de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public sous tutelle du Ministère des affaires étrangères. Cet opérateur public a été créé en 1990 essentiellement pour assurer les missions de service public d'éducation à l'étranger. Mais cette mission éducative est mise à mal par le désengagement de l'État depuis plusieurs années.

En juillet dernier, un coup brutal a été porté par le nouveau gouvernement : le budget en cours a été amputé de 33 millions d'euros, soit une baisse de 10 % de la dotation annuelle. Pour palier cette baisse, l'AEFE a programmé la suppression de 500 postes de détachés sur les 3 ans à venir. Le SNES-FSU s'est insurgé contre cette logique purement comptable et contre l'utilisation des moyens humains comme seule variable d'ajustement. Le SNES-FSU a appelé à plusieurs journées de grève qui ont été suivies avec des taux exceptionnels de 80 % à 100 % de grévistes, exprimant le refus catégorique de la pénalisation des élèves, de la fragilisation des établissements et du sacrifice des personnels.

La communauté éducative, enseignants, associations de parents d'élèves, élus, tous profondément attachés à l'excellence de ce réseau, est d'autant plus inquiète de l'avenir de l'AEFE, que le Président Macron, porteur d'une idéologie ultralibérale de casse du service public, a annoncé, dans un discours, lors d'un récent déplacement à Tunis, sa volonté de réformer en profondeur l'AEFE, ce qui laisse craindre une privatisation à marche forcée du réseau, la précarisation de l'ensemble des personnels et la mobilité imposée.

Face à ces régressions sans précédent, le SNES-FSU exige le maintien d'un établissement public fort, doté de moyens tant financiers qu'humains, à la hauteur de la mission de service public qui lui a été confiée lors de sa création et des ambitions affichées de la diplomatie d'influence.

Les personnels comme les usagers ne s'y trompe pas alors arrêtons de leur faire croire que tous sont équivalents. Ils ne le sont pas ni en termes de structure et d'organisation, ni en termes d'encadrement et certainement pas pour ce qui concerne les droits des personnels !

